

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 008-808/15/CC

■ Attribution d'une subvention à l'entreprise GenePred Biotechnologies dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP) et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/12770/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du Plan Local de Redynamisation « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire,
- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin,
- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement,
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire.

Le cinquième comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 19 décembre 2014. Six projets d'entreprises ont été présentés : Moarty (numérique), GenePred Biotechnologies (biotechnologies), Neurochlore (biotechnologies), Click4Tag (santé), Vigimilia (numérique) et Voisins Vigilants (numérique).

GenePred Biotechnologies, créée en 2012, exploite de nouveaux biomarqueurs génétiques et commercialisera des outils originaux de diagnostic pour prédire les risques de fibroses hépatiques (cirrhose et cancer) chez les sujets ayant contractés le virus de l'hépatite C.

Les tests génétiques Genepred Biotechnologies permettent ainsi de prédire très tôt l'évolution d'une hépatite C, d'identifier en amont les patients à suivre et ceux qui répondront le plus favorablement aux thérapies (licences exclusives sur trois brevets et dépôts de brevets en cours).

La stratégie de la société se décline en trois points : poursuivre le développement des outils pronostiques de la fibrose hépatique, commercialiser les tests sur le marché européen, brésilien et américain et convaincre les prescripteurs (cliniciens et organismes de sécurité sociale) de l'intérêt de la technologie GenePred Biotechnologies.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Il est pertinent de soutenir cette entreprise dont l'effectif est de deux personnes en 2014, et qui prévoit d'embaucher 11 personnes en CDI. Elle est installée sur le Pôle Scientifique et Technologique de Marseille Luminy.

Il a été proposé que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole cofinance l'entreprise GenePred Biotechnologies à parité avec l'Etat, pour un montant de 66 000 euros, soit 33 000 euros à la charge de Marseille Provence Métropole.

La convention proposée définit les conditions d'attribution de cette participation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 005-201/13/CC créant l'autorisation de programme relative au financement des aides à finalités régionales et aides aux Petites et Moyennes Entreprises ;
- La délibération DEV 004-306/12/CC approuvant la convention avec l'Etat et la Collectivité Territoriale partenaires relative à la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Plan Local de Redynamisation initié par l'Etat ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de cofinancer le projet de développement de la société GenePred Biotechnologies,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 33 000 euros à la société GenePred Biotechnologies.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la société GenePred Biotechnologies.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B320 – Chapitre 204 - Nature 20421 – Fonction 90 – Opération 2011/00236.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER